



Programme des exercices 2020

Exercices Hivers - Printemps 2020

Dates	Heures	Genre d'exercices	Divers
16.01.2020	19h30 - 22h00	Séance EM	Tous les Officiers
30.01.2020	20h00 - 22h00	Cours cadre Officiers	Tactique
11.02.2020	20h00 - 22h00	Cours cadre Officiers	Préparation des leçons
18.02.2020	20h00 - 22h00	Cours cadre Sous-Officier	
25.02.2020	20h00 - 22h00	Nouveaux chauffeurs	
03.03.2020	20h00 - 22h00	Exercice chauffeurs + Machinistes sections 1 et 2	
10.03.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps sections 1 et 2	
12.03.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps sections 3 et 4	
19.03.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps sections 1 et 3	
20.03.2020	19h00 - 22h00	Cours cadre PR	Préparation des leçons
26.03.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps sections 2 et 4	
27.03.2020	19h00 - 21h00	Préparation des candidats cours PR	
02.04.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 1 et 3	
09.04.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 2 et 4	
28.04.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 1 et 3	
07.05.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 2 et 4	
29.05.2020	20h00 - 22h00	Formation complémentaire pour les nouveaux SP	TP + Bus
04.06.2020	20h00 - 22h00	Formation complémentaire pour les nouveaux SP	Motopompe + modules + remorques
05.06.2020	19h00 - 22h00	Séance EMG	Cdt, RCdt, Four

> Les exercices débutent à l'heure, équipé sur la place d'appel.

> Le SP doit avertir son chef de section en cas d'absence et remplacer l'exercice.

> Toute absence ou arrivée tardive, sans motif valable et non excusée, sera sanctionnée d'une amende.

> Les excuses sont remises, par écrit, au Commandant du feu, au moins 2 jours avant l'exercice.

> Les cas d'accident ou de maladie doivent être annoncés immédiatement au commandant avec certificat médical.

> Chaque sapeur doit tenir son équipement en bon état.

Le présent programme fait office d'ordre de marche. Tout ordre de marche envoyé ultérieurement par SMS aura valeur de rappel ou de correctif. Veuillez prendre bonne note des dates susmentionnées.

PS: Les exercices "Protection respiratoire sections 1 et 3 / 2 et 4", sont seulement pour les sapeurs qui font partie de la protection respiratoire.

Le Commandant du Feu



Programme des exercices 2020

Exercices Automne 2020			
Dates	Heures	Genre d'exercices	Divers
27.08.2020	20h00 - 22h00	Cours cadre Officiers	Préparation des leçons
03.09.2020	20h00 - 22h00	Cours cadre Officiers	Conduite d'intervention
10.09.2020	20h00 - 22h00	Cours cadre Sous-Officiers	
14.09.2020	19h00 - 22h00	Cours cadre PR	Préparation des leçons
15.09.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps section 1 et 2	
17.09.2020	20h00 - 22h00	Exercice chauffeurs + Machinistes sections 3 et 4	
22.09.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps sections 3 et 4	
24.09.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps sections 1 et 4	
29.09.2020	20h00 - 22h00	Exercice de corps sections 2 et 3	
08.10.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 1 et 3	
15.10.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 2 et 4	
22.10.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 1 et 3	
29.10.2020	19h00 - 22h00	Protection respiratoire sections 2 et 4	
06.11.2020	19h00 - 21h00	Exercice du corps entier	Suivi du souper
13.11.2020	19h00 - 22h00	Séance EMG	Cdt, RCdt, Four
20.11.2020	19h30 - 22h00	Séance EM	Tous les Officiers, suivi du souper

- > Les exercices débutent à l'heure, équipé sur la place d'appel.
- > Le SP doit avertir son chef de section en cas d'absence et remplacer l'exercice.
- > Toute absence ou arrivée tardive, sans motif valable et non excusée, sera sanctionnée d'une amende.
- > Les excuses sont remises, par écrit, au Commandant du feu, au moins 2 jours avant l'exercice.
- > Les cas d'accident ou de maladie doivent être annoncés immédiatement au commandant avec certificat médical.
- > Chaque sapeur doit tenir son équipement en bon état.

Le présent programme fait office d'ordre de marche. Tout ordre de marche envoyé ultérieurement par SMS aura valeur de rappel ou de correctif. Veuillez prendre bonne note des dates susmentionnées.

PS: Les exercices "Protection respiratoire sections 1 et 3 / 2 et 4", sont seulement pour les sapeurs qui font partie de la protection respiratoire.

Le Commandant du Feu